



Assemblée générale

Distr. générale
16 décembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 44 de l'ordre du jour

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteur : M. Azanaw Tadesse **Abreha** (Éthiopie)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2004, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session la question intitulée « Les technologies de l'information et des communications au service du développement » et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Commission a examiné la question à ses 23^e, 34^e à 36^e et 38^e séances, les 3, 16, 17 et 24 novembre et le 7 décembre 2004. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/59/SR.23, 34 à 36 et 38). On pourra également se reporter au débat général tenu par la Commission de sa 2^e à sa 8^e séance, du 4 au 6 et le 12 octobre (voir A/C.2/59/SR.2 à 8).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les technologies de l'information et des communications au service du développement : bilan de l'application de la résolution 57/295 de l'Assemblée générale (A/59/563);

b) Note du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies transmettant le rapport du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications sur la première phase et l'état d'avancement des préparatifs de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information (A/59/80-E/2004/61 et Corr.1);

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'application de la résolution 50/130 de l'Assemblée générale, y compris les



recommandations de la huitième Table ronde interinstitutions sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies (A/59/207);

d) Lettre datée du 7 octobre 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/C.2/59/3).

4. À la 34^e séance, le 16 novembre, des déclarations liminaires ont été faites par le coordonnateur exécutif du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications, et Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination (Département des affaires économiques et sociales) et par le Directeur de la Division pour le développement de la communication du Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris (voir A/C.2/59/SR.34).

5. À la même séance, le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration (ibid.).

II. Examen des propositions

A. Projets de résolution A/C.2/59/L.18 et A/C.2/59/L.32

6. À la 23^e séance, le 3 novembre, le représentant de la Suisse a, au nom de la Tunisie et de son pays, présenté un projet de résolution intitulé « Sommet mondial pour la société de l'information » (A/C.2/59/L.18). Par la suite, le Groupe des 77 et la Chine, de même que l'Allemagne, l'Andorre, le Canada, l'Espagne, la Finlande, la France, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Turquie se sont joints aux auteurs du projet de résolution qui était ainsi conçu :

« L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 56/183 du 21 décembre 2001 et 57/238 du 20 décembre 2002,

Réaffirmant les possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications, puissant outil pouvant servir à favoriser le développement socioéconomique et contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire,

1. *Remercie* le Gouvernement suisse d'avoir accueilli à Genève, du 10 au 12 décembre 2003, la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que de l'appui fourni au Sommet et du dispositif mis à sa disposition;

2. *Salue de nouveau* avec gratitude la généreuse offre du Gouvernement tunisien, qui a proposé d'accueillir à Tunis la seconde phase du Sommet, du 16 au 18 novembre 2005;

3. *Prend acte* de la note par laquelle le Secrétaire général a transmis le rapport du Secrétaire général de l'Union internationale des

télécommunications sur la première phase du Sommet et sur l'avancement des préparatifs de la seconde;

4. *Fait siens* la Déclaration de principe et le Plan d'action adoptés par le Sommet le 12 décembre 2003, constate avec satisfaction que ces deux documents sont largement axés sur le développement et souligne combien il importe que le Plan d'action soit effectivement exécuté, selon le calendrier prévu;

5. *Se félicite* de ce qu'ont apporté à la première phase les États Membres et les organes concernés de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé;

6. *Prie instamment* les États Membres, les organes concernés de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé, de participer activement à la mise en œuvre des textes issus de la première phase et aux préparatifs de la seconde phase, ainsi qu'au Sommet lui-même, afin que celui-ci soit globalement une réussite et qu'il ait un effet sensible en matière de développement durable;

7. *Prend note* des textes et décisions issus de la première réunion du Comité préparatoire, tenue à Hammamet (Tunisie) du 24 au 26 juin 2004, concernant le mode d'organisation de la seconde phase du Sommet et ce qu'elle doit produire;

8. *Se félicite* de la création du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet et de l'Équipe spéciale sur les mécanismes de financement, constitués conformément aux décisions de la première phase du Sommet;

9. *Invite* les pays à se faire représenter au niveau politique le plus élevé à la seconde phase du Sommet;

10. *Demande à nouveau* à la communauté internationale de verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé par l'Union internationale des télécommunications pour le financement des préparatifs et de la tenue du Sommet;

11. *Prie* le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications de lui communiquer, dès qu'il sera disponible, le rapport relatif au Sommet mondial sur la société de l'information. »

7. À la 36^e séance, le 24 novembre, le Vice-Président de la Commission, Antonio Bernardini (Italie), a présenté un projet de résolution intitulé « Sommet mondial pour la société de l'information » (A/C.2/59/L.32), établi à l'issue de consultations officielles sur le projet de résolution A/C.2/59/L.18.

8. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/59/L.32 sans le mettre aux voix (voir par. 12).

9. Suite à l'adoption du projet de résolution A/C.2/59/L.32, le projet de résolution A/C.2/59/L.18 a été retiré par ses auteurs.

B. Projets de décision proposés par le Président

10. À la 36^e séance, le 24 novembre, sur la proposition du Président, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision (voir par. 13, projet de décision I).

11. À la 38^e séance, le 7 décembre, sur la proposition du Président, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision (voir par. 13, projet de décision II).

III. Recommandations de la Deuxième Commission

A. Projet de résolution

12. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Sommet mondial sur la société de l'information

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 56/183 du 21 décembre 2001 et 57/238 du 20 décembre 2002,

Réaffirmant les possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications, puissant outil pouvant servir à favoriser le développement socioéconomique et contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire¹,

1. *Remercie* le Gouvernement suisse d'avoir accueilli à Genève, du 10 au 12 décembre 2003, la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que de l'appui fourni au Sommet et du dispositif mis à sa disposition;

2. *Salue de nouveau* avec gratitude la généreuse offre faite par le Gouvernement tunisien d'accueillir la seconde phase du Sommet, qui aura lieu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005;

3. *Prend acte* de la note par laquelle le Secrétaire général a transmis le rapport du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications sur la première phase du Sommet et sur l'avancement des préparatifs de la seconde²;

4. *Fait siens* la Déclaration de principe et le Plan d'action adoptés par le Sommet le 12 décembre 2003³, constate avec satisfaction que ces deux documents sont largement axés sur le développement, encourage les pays en développement et les pays développés à continuer de travailler en partenariat pour déterminer comment les technologies de l'information peuvent contribuer encore davantage à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire¹, et souligne combien il importe que le Plan d'action soit effectivement exécuté selon le calendrier prévu;

5. *Se félicite* de ce qu'ont apporté à la phase de Genève du Sommet les États Membres et les organes concernés de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé;

6. *Prie instamment* les États Membres, les organes concernés de l'Organisation des Nations Unies, notamment le Groupe d'étude des technologies de

¹ Voir résolution 55/2.

² A/59/80-E/2004/61.

³ Voir A/C.2/59/3.

l'information et des communications, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé, de participer activement à l'application des textes issus de la phase de Genève et au processus préparatoire de la phase de Tunis, ainsi qu'au Sommet lui-même, afin d'assurer le plein succès du Sommet;

7. *Prend note* des textes et décisions issus de la première réunion du Comité préparatoire, tenue à Hammamet (Tunisie) du 24 au 26 juin 2004, concernant la structure et les résultats de la seconde phase du Sommet et ce qu'elle doit produire;

8. *Se félicite* de la création du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet et du Groupe d'action sur les mécanismes de financement, constitués conformément aux décisions de la première phase du Sommet;

9. *Invite* les pays à se faire représenter au plus haut niveau politique possible à la seconde phase du Sommet qui se déroulera à Tunis en 2005;

10. *Demande à nouveau* à la communauté internationale de verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé par l'Union internationale des télécommunications pour le financement des préparatifs et de la tenue du Sommet;

11. *Prie* le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications de lui communiquer, dès qu'il sera disponible, le rapport relatif au Sommet mondial sur la société de l'information.

B. Projets de décision

13. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I Rapport du Secrétaire général sur les technologies de l'information et des communications au service du développement

L'Assemblée générale :

- a) Prend note du rapport du Secrétaire général intitulé « Les technologies de l'information et des communications au service du développement : bilan de l'application de la résolution 57/295 de l'Assemblée générale¹ »; et
- b) Prie le Secrétaire général de lui présenter à sa soixantième session un nouveau rapport sur l'application de la stratégie.

¹ A/59/563.

Projet de décision II
Rapport du Directeur général de l'Organisation
des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
sur les programmes de communication pour le développement
dans le système des Nations Unies

L'Assemblée générale prend acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies¹.

¹ A/59/207.